

DISPOSITIONS ORGANIQUES**Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF)**

Désignation des représentants de la Commune au comité d'administration

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), créé en 1922, est un syndicat mixte fermé regroupant notamment 144 communes, chargé du service public de la distribution d'eau potable, dont il a délégué la gestion à la société Véolia Eau.

Le syndicat est administré par un comité d'administration dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes membres, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal.

Cette élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

Je vous propose donc d'élire les délégués représentant la Commune au comité d'administration du SEDIF, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

Désignation des représentants de la Commune au comité d'administration

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 5711-1, L. 5211-7, et L. 5211-8,

vu les statuts du syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), notamment l'article 2,

vu le procès-verbal d'installation des membres du conseil municipal en date du 9 mars 2008,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 15 mars 2008,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner de nouveaux délégués, soit un titulaire et un suppléant au comité d'administration du SEDIF,

vu les résultats du vote auquel il a été procédé,

DELIBERE

(par 39 voix pour et 6 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE comme suit les délégués représentant la Commune au comité d'administration du syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) :

Titulaire :

- Hervé RIVIERE

Suppléant :

- Romain MARCHAND

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 MARS 2008